

Code d'article	521.17
Description	SACHETS POUR CUISSON SOUS VIDE
Catalogue	HOS 158
Date de modification	12/07/2023 07:14:50

Spécifications du produit

Unité de mesure CENT
Dimensions 30x40 CM
Matériel PA/PP
Couleur TRANSPARENT
Grammage 205 G/M2 110µ
Poids net d'une unité (g) 24,60



Codes

Intrastat 39232990
ITF14 18420499521173
EAN13 8420499521176

Signage Triman et Info-Tri



Colisage

Paquet
Unités / paquet 100
Dimensions paquet (cm) 30,00 x 40,00 x 2,00
Poids paquet (kg) 2,53
Volume paquet (m³) 0,0024000

Signage Triman et Info-Tri



Carton
Unités / carton 400
Paquets /carton 4
Dimensions carton (cm) 32,00 x 42,00 x 13,00
Poids carton (kg) 10,10
Volume carton (m³) 0,0174720

Signage Triman et Info-Tri



Palette
Cartons / couche 6
Cartons / palette 66
Conditionnement (U base x couches) 6 x 11
Poids (kg) 690,60
Type de palette (cm) E159: 120,00 x 80,00 x 14,00

Caractéristiques

Recyclable



Micro-ondes



Four



-40°C/+120°C



Résist. graisses



Cash & Carry



Congélateur



PA/PP



Certificats



Règlement (CE) n° 2023/2006 de la Commission du 22 décembre 2006 relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

Règlement (UE) n° 10/2011 de la Commission du 14 janvier 2011 concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.



GARCIA DE POU possède les certificats selon les normes UNE-EN ISO 9001:2015 et UNE-EN ISO 14001:2015, des systèmes intégrés de gestion de la qualité et de l'environnement qui nous permettent d'identifier les aspects clés qui garantissent la plus haute qualité de notre service. les aspects qui ont un impact sur l'environnement, afin de générer des objectifs d'amélioration continue et un programme d'actions pour les atteindre. N° d'enregistrement 0.04.04392 et 3.00.19040 (TÜV RHEINLAND).

N° RSIPAC: 39.04307/CAT
RGSEAA: 39.00942/GE

Registre Sanitaire des Industries et Produits Alimentaires.

Reg. (CE)
2023/2006

Règlement (CE) n° 2023/2006 de la Commission du 22 décembre 2006 relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

Paquet image

